

بنك الجزائر

**RAPPORT SUR LA STABILITE DU SYSTEME  
BANCAIRE ALGERIEN  
2009 - 2011**

**Juin 2013**



## SYNTHESE

La crise financière internationale qui a débuté aux Etats-Unis, puis s'est étendue au monde entier, a affecté l'économie algérienne au cours de l'année 2009 au travers de la baisse de la demande et des prix des hydrocarbures. En revanche, elle n'a pas touché directement le système bancaire et financier. En effet, si la diminution de la demande globale consécutive à la crise a conduit à une contraction des exportations des hydrocarbures, et par voie de conséquence à une réduction des recettes budgétaires, le maintien des dépenses publiques à leur niveau antérieur, conjugué au fait que les banques algériennes n'opèrent pas sur les marchés financiers internationaux - et n'ont donc pas eu à constater de pertes sur des actifs risqués - a contribué à la poursuite, en 2009, de la croissance de l'activité de crédits à l'économie. Cette tendance a été maintenue en 2010 et 2011.

Si le secteur bancaire et financier algérien n'a pas été affecté de manière notable par la crise, les autorités ne sont cependant pas demeurées inactives et elles ont mené une série d'actions visant à conforter la stabilité du système financier. Citons la création de cellules spécialisées pour mesurer au plus près les effets de la crise au fur et à mesure de son déroulement, l'élévation du capital minimum des banques de 2,5 à 10 milliards de dinars, le renforcement de la structure financière des banques publiques (remboursement anticipé par le Trésor d'obligations correspondant au rachat de créances non performantes, élévation des fonds propres de 2 banques), la mise en conformité avec des nouvelles normes comptables aux standards internationaux et le renforcement des outils du contrôle prudentiel.

A la fin de l'année 2011, l'Algérie comptait 20 banques universelles, dont six (6) à capitaux publics qui détiennent plus de 86 % du marché, et quatorze (14) à capitaux étrangers ainsi que sept (7) établissements financiers dont un entré en activité au second semestre 2011. Au vu du taux de bancarisation encore relativement modeste, avec un guichet pour 7700 actifs (mais hors réseau postal), le potentiel de développement

bancaire s'avère élevé. C'est ce que traduit le taux de croissance des crédits (+ 20 % en 2011) et celui des dépôts en dinars (+ 16,4 %).

Toutes les banques respectent le ratio de solvabilité bien au-delà des minima en vigueur, plaçant d'ores et déjà le secteur bancaire algérien au dessus des seuils - les nouvelles normes Bâle III - recommandés par les instances internationales à la suite de la crise financière.

Le secteur bancaire se caractérise également par une liquidité élevée, notamment des banques publiques. Cette liquidité a certes eu tendance à se contracter légèrement en 2009 du fait de la diminution des recettes d'hydrocarbures, tout en restant à un haut niveau. Toutefois, en 2010 - 2011, la hausse du prix des hydrocarbures a conduit à l'effet inverse, et à une situation de forte liquidité ; le ratio crédits intérieurs/dépôts atteignant 73,8 %. La liquidité du secteur bancaire ne paraît pas être le résultat d'une moindre aversion au risque, du moins si l'on se réfère à l'évolution des créances non performantes. En effet, bien qu'encore particulièrement élevé, le taux de celles-ci dans les engagements des banques publiques tend à se réduire (crédits non performants aux entreprises et ménages à 14,4 % fin 2011 contre 18,3 % à fin 2010 et 21,1 % à fin 2009). Il s'agit là cependant d'une faiblesse notable des banques publiques par rapport à leurs concurrentes du secteur privé, en sachant que la part importante des créances non performantes n'est pas due aux crédits récents. Ces créances sont provisionnées à hauteur de 72 %.

En revanche, le secteur bancaire dans ses deux composantes, publique et privée, se caractérise par un niveau de rentabilité confortable (rentabilité globale des fonds propres supérieure à 24 %). Cette situation, qui fait certes apparaître que le coût de l'intermédiation bancaire n'est pas négligeable, traduit également la capacité du système bancaire à faire face à une éventuelle élévation de ses risques, ou encore à celle du coût de ses ressources.

## **Rapport sur la stabilité du système bancaire algérien 2009 - 2011**

Les turbulences financières qui sont apparues aux Etats-Unis à partir du mois d'août 2007, à la suite de la crise des crédits hypothécaires dits « subprimes » ont pris de l'ampleur au cours de l'année 2008 pour déboucher sur la crise bancaire et financière considérée comme la plus grave depuis la grande dépression des années 1930. Cette crise a engendré une récession dans les pays industrialisés et a eu des effets directs lourds sur les pays émergents et en développement. Malgré les interventions des banques centrales en tant que prêteurs en dernier ressort au moyen des mesures de politique monétaire conventionnelles et des mesures dites « non conventionnelles », de fortes tensions ont caractérisé l'évolution du secteur financier international à partir de mi-2007.

Les systèmes financiers modernes, très complexes, connaissent, depuis le début de la crise un enchaînement de dysfonctionnements graves. D'abord l'effondrement du marché des crédits hypothécaires aux Etats-Unis, suivi de la crise de liquidité intervenue dès le mois d'avril 2008 (perturbations sévères sur les marchés monétaires et financiers), ce qui a conduit à la dépréciation des actifs des banques, et donc à des moins values érodant la solvabilité des institutions bancaires de premier rang (grandes banques d'investissement ayant concentré des risques de crédit, notamment via des opérations de titrisation). Ces dysfonctionnements ont dangereusement accru le risque systémique, dû à l'interdépendance des grandes banques internationales et à l'amplification des interactions entre le secteur financier et l'économie réelle.

Après une chute en 2009, le taux de croissance des pays les plus développés n'a pas retrouvé ultérieurement son niveau antérieur, favorisant l'émergence progressive d'inquiétudes sur les taux d'endettement de certaines économies, puis à des fortes tensions sur les marchés des dettes souveraines de plusieurs Etats.

Par rapport aux crises précédentes, la crise financière puis économique qui a débuté au cours de l'année 2007 se distingue par la simultanéité

entre sa dimension globale, son ampleur et son mode de contagion qui va des économies avancées vers les économies émergentes et en développement. Les effets de la crise financière internationale se sont d'abord propagés aux économies des pays développés, puis, à partir d'octobre 2008, aux systèmes bancaires et financiers des pays émergents et en développement, plus particulièrement s'agissant des pays dont les secteurs bancaires sont très exposés aux marchés financiers internationaux. C'est la première crise des pays développés qui a touché de plein fouet les pays émergents et en développement.

Les causes de la crise actuelle sont aussi bien macroéconomiques que microéconomiques. Parmi les causes macroéconomiques, il convient de citer, notamment,

- les déséquilibres persistants des paiements courants extérieurs (excédents de la balance des paiements courants de pays émergents, principalement la Chine, l'Inde et certains pays du Moyen Orient, déficit des paiements courants de certains pays industrialisés tels les Etats-Unis d'Amérique et certains pays de l'Europe) ;
- le bas niveau des taux d'intérêt dans les pays développés conduisant au maintien de taux réels à court terme exceptionnellement faibles et, corrélativement, à une couverture insuffisante des risques ;
- le très fort taux d'endettement des ménages américains, alors qu'après une hausse continue des prix des actifs immobiliers, le marché de ces actifs s'était retourné, mettant à jour des situations massives d'insolvabilité.

L'augmentation de l'effet de levier, les effets négatifs des systèmes de rémunération, les imperfections des techniques de mesure, de valorisation et de gestion des risques de crédit, l'attention insuffisante portée aux risques générés par les techniques de transfert de risques, figurent parmi les causes microéconomiques de la crise financière.

Cette crise a mis en évidence des dérapages à différents niveaux : investisseurs « consommateurs » de produits financiers, émetteurs et agents des institutions financières, enfin agences de notation. La faible

connaissance par les consommateurs de l'activité et de la situation financière des émetteurs de titres dans lesquels ils investissent, tout comme le sentiment de sécurité dû à l'existence de dispositifs de surveillance financière ont conduit à une prise en compte insuffisante des risques fondamentaux (solvabilité, liquidité), aux dépens de purs facteurs de marchés (volatilité, corrélation, possibilités d'arbitrages). Les acteurs en charge de la gestion des risques à tous les niveaux ne sont donc pas sans reproches. En particulier, les consommateurs de produits financiers n'ont pas su suffisamment veiller à la protection de leurs propres intérêts. Au niveau des banques, dans un cycle ascendant, et en contexte de taux d'intérêt bas, l'appétit au risque a été en hausse (pour répondre à des objectifs de rendement) appuyé par la sous-évaluation des risques portés par les actifs sous jacents, en particulier des risques destinés à être titrisés. Enfin, les systèmes de rémunération ont favorisé les rendements à court terme au détriment des rendements à long terme. Ils se fondaient également souvent sur une comptabilisation immédiate de profits potentiellement générés à terme, ce qui a conduit à des rémunérations indues eu égard aux risques encourus.

## **1. Canaux de transmission de la crise financière internationale aux économies émergentes et en développement**

La propagation rapide des effets de la crise financière internationale a durement touché les pays émergents et en développement. Le premier choc a été provoqué par le reflux brutal des entrées de capitaux à la suite de l'effondrement des cours des produits de base. Ensuite, l'érosion de la demande de biens de consommation durables dans les pays industrialisés a conduit à la chute des exportations des pays émergents et donc à la baisse du volume des échanges internationaux. Les tensions extrêmes sur les marchés financiers, monétaires et de change, qui ont caractérisé le quatrième trimestre 2008, ont eu un effet de contagion vers les pays émergents, et notamment vers ceux dont le secteur bancaire est fortement exposé aux marchés financiers internationaux.

Cette propagation rapide de la crise financière internationale a accentué les problèmes de financement extérieurs de plusieurs pays émergents et

en développement qui affichaient déjà de lourds déficits courants. Les agents économiques des pays fortement exposés au risque de change ont davantage soufferts de la situation dite de « sudden stop » (choc soudain dû à la nette détérioration de la situation des banques internationales et des marchés financiers), matérialisée par le durcissement des conditions de financements extérieurs et les difficultés pour se procurer des ressources en situation de sorties massives de capitaux. Dans ce contexte de tarissement des émissions sur les marchés internationaux, la réduction de la demande des investisseurs en obligations des pays émergents a été la règle, même quand il s'agissait d'entreprises bien notées et de pays à finances publiques transparentes et équilibrées, de sorte que certains pays émergents ont très vite connu une crise de balance des paiements extérieurs et ont dû recourir aux financements exceptionnels du Fonds Monétaire International (FMI).

La transmission des effets de la crise aux systèmes bancaires des pays émergents s'est opérée à travers au moins quatre processus :

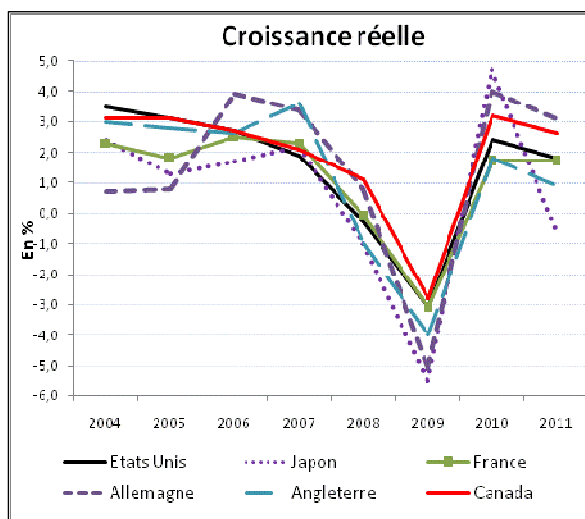
- d'abord, le ralentissement des flux de fonds des maisons mères des banques internationales vers leurs filiales installées dans les pays émergents, ce qui est un signe précurseur de choc externe ;
- les difficultés éprouvées par plusieurs pays émergents pour mobiliser des financements extérieurs ;
- les difficultés rencontrées par des pays émergents à importante dette extérieure à court terme (engagements à court terme des banques) pour faire face aux paiements relatifs au service de la dette extérieure ;
- la forte expansion des crédits bancaires dans certains pays émergents financés par des emprunts sur le marché bancaire international. En effet, l'importance des engagements à court terme des banques et le niveau accru des investissements en portefeuille des non résidents ont été des éléments de vulnérabilité pour certains de ces pays, en contexte de sorties de capitaux des non résidents liées à leurs opérations de marché.



Malgré l'importance accrue des besoins de financements extérieurs des pays émergents, notamment au titre du service de la dette extérieure à court terme, les flux nets de financement en provenance des grandes banques internationales sont restés faibles. Globalement, après un niveau record d'entrées brutes de capitaux du secteur privé, dont ceux des banques, vers les pays émergents, qui ont été évaluées à 10,7 % de leur produit intérieur brut cumulé en 2007, l'année 2008 a connu une contraction significative des entrées de capitaux, et ce ratio a été estimé à seulement 3,5 %.

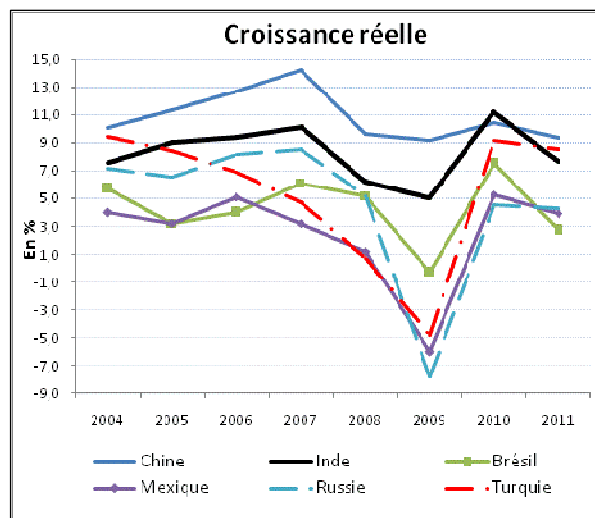
Les investissements de portefeuille et les prêts bancaires transfrontières sont ceux qui ont connu le plus fort retournement. En matière de prêts bancaires, l'inversion des flux s'est accélérée au quatrième trimestre 2008 ; les banques internationales ayant fortement réduit (205 milliards de dollars selon la Banque des Règlements Internationaux) leurs prêts aux économies émergentes. De même, les remboursements nets d'obligations sont estimés à 27 milliards de dollars au quatrième trimestre 2008, après des emprunts nets de 28 milliards de dollars durant les trois trimestres précédents. L'évolution des investissements directs étrangers, qui sont par définition plus stables que d'autres flux de capitaux, est devenue progressivement aussi préoccupante avec la hausse des sorties de capitaux au titre des rapatriements de bénéfices dus aux besoins de liquidité rencontrés par de nombreuses entreprises multinationales.

La propagation des effets de la récession des économies développées aux pays émergents est devenue encore plus marquée au premier semestre 2009, surtout au niveau de la baisse de la demande extérieure consécutive à la récession, ce qui a conduit certains pays émergents, notamment en Asie, à mettre en œuvre des plans de relance axés sur la demande intérieure. Les banques centrales, quant à elles, ont pris



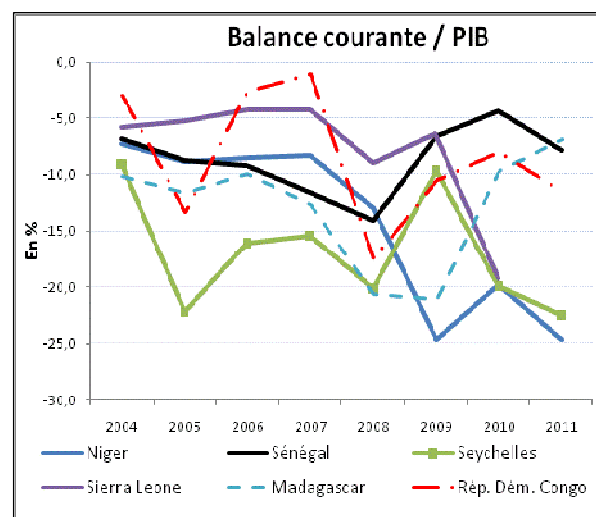
des mesures pour préserver l'approvisionnement en devises et stabiliser les marchés des changes afin d'atténuer la volatilité des taux. Malgré des conditions plus stables au début de 2009, les marchés des changes des pays émergents sont restés perturbés et le redressement n'a pas encore été complet, alors que les interventions sur le marché des changes ont entamé les réserves officielles de change de certains pays émergents (cas de la Russie ou de la Pologne,...).

Par la récession simultanée qu'elle a provoquée dans les pays industrialisés, conduisant par là même à une contraction de la demande, la crise a engendré une forte baisse des prix des produits de base, dont celle des hydrocarbures et autres matières premières, ce qui s'est gravement répercuté sur la balance courante des pays émergents exportateurs



de ces produits. Entre juillet 2008 et mars 2009, selon les données de la Banque des Règlements Internationaux, les cours des produits de base hors hydrocarbures ont baissé de 34 %, alors que ces produits comptent pour plus de 40 % dans les exportations des pays de l'Amérique latine par exemple. En même temps, certains pays émergents et en développement éprouvaient des difficultés pour emprunter sur les marchés financiers internationaux, ou encore, enregistraient un ralentissement de leur croissance, plus particulièrement en 2009.

Cette évolution a complètement surpris les pays pauvres d'Afrique sub-saharienne, dont le déficit de la balance des paiements s'est encore creusé sous l'effet de la baisse des prix de produits de base qu'ils produisent, corrélativement à la baisse de la demande extérieure.



## **2. Transmission de la crise financière et économique internationale à l'économie algérienne et à son système bancaire et financier**

a) La grave crise financière internationale n'a pas directement touché le système bancaire et financier algérien. En effet, le système bancaire algérien est exclusivement tourné vers le financement des besoins de l'économie nationale. De plus, dans le contexte d'un marché financier national peu développé, ce financement est pour une très grande part assuré sous forme de distribution directe de crédits par les banques de la place, et non par recours aux marchés internationaux de capitaux. Ainsi, à fin 2011, le financement intérieur des agents économiques non financiers a été assuré pour 97,9 % par le secteur bancaire, contre 95,5 % en 2010 et 94,5 % en 2009, et pour seulement 2,1 % par le marché financier (4,5 % en 2010 et 5,5 % en 2009). Il faut noter que le marché financier se limite au marché obligataire, tandis que le marché des fonds propres demeure quasi inexistant. En outre, le secteur bancaire algérien ne dépend des marchés internationaux de capitaux que de manière très limitée, et ce au travers des besoins éventuels de financement à court terme des banques étrangères opérant en Algérie. Pour ces raisons, le secteur bancaire algérien est moins sensible que d'autres à des chocs qui ont frappés le système financier international, y compris certains pays émergents et en développement.

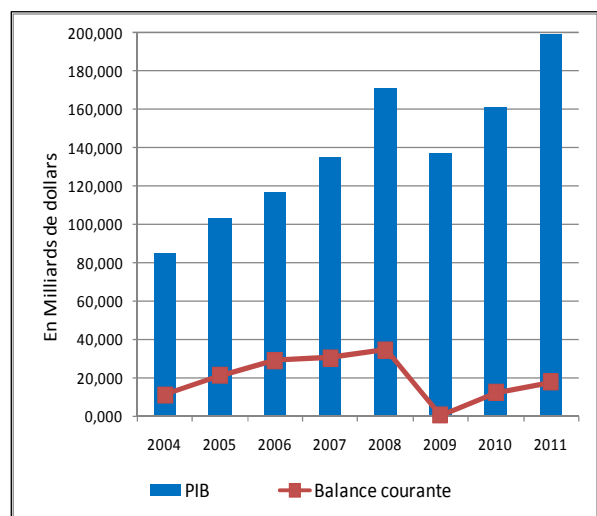
En ce qui concerne le marché financier, le marché obligataire, bien qu'en croissance durant les années récentes (2004-2008), ne fournit encore qu'un volume modeste de financements. A fin 2011, ce marché représente seulement 0,8 % du PIB hors hydrocarbures, contre 1,9 % en 2010, 2,6 % en 2009 et 3,1 % en 2008, eu égard aux rares émissions d'obligations en 2009, voire sans émissions en 2010 et 2011 en contexte de remboursements plus importants à opérer sur des emprunts émis antérieurement. De plus, le financement par le marché n'est de facto accessible qu'aux grandes entreprises publiques et de rares entreprises privées (quatre émetteurs privés uniquement à fin 2011), tandis que les PME qui sont des entreprises familiales, éprouvent de difficultés à y lever des fonds, du fait d'une transparence insuffisante de leurs comptes, de leur gestion, et de leur actionnariat.

Par ailleurs, le secteur financier algérien n'est pas intégré dans les marchés internationaux de capitaux :

- les banques étrangères, à part quelques soutiens des maisons mères à leurs filiales en Algérie, n'ont pas placé de fonds dans les banques algériennes ;
- du fait de la réglementation en vigueur, les banques algériennes ne sont pas intervenues sur les marchés financiers internationaux ; de ce fait, elles n'ont pas acquis de titres « toxiques » risquant de peser, sur leur solvabilité par le biais de pertes de valeur. Ces banques ne possèdent presque pas de portefeuilles en titres étrangers et ne sont donc pas soumises aux fluctuations des marchés financiers internationaux ;
- sur le marché financier algérien, il n'y a pas eu de placements de capitaux étrangers (la réglementation en la matière a été préparée mais non promulguée).

Néanmoins, il convient de noter que les banques étrangères opérant en Algérie courent le risque d'être affectées par les difficultés éventuelles rencontrées par leurs maisons mères (difficultés pour trouver des ressources, décision de se recentrer sur le marché du pays d'origine,...). En pratique, rien de tel ne s'est produit.

**b)** En 2009, l'économie algérienne a été sensiblement touchée non seulement par l'évolution des prix des hydrocarbures sur le marché international mais aussi par la baisse de la demande en hydrocarbures. En 2008, les recettes d'exportation des hydrocarbures, évaluées à travers la balance courante, se sont établies à 77,19 milliards de dollars, alors qu'en 2009 ces recettes n'ont été que de 44,41 milliards de dollars, soit une diminution de 42,5 %. Le prix moyen du baril de



pétrole brut pour l'Algérie a été de 99,97 \$ en 2008, alors qu'en 2009 il n'a été que de 62,26 \$, soit une baisse de 37,73 %, évolution à laquelle il convient d'ajouter une contraction du volume d'exportations des hydrocarbures de 9,58 %. Malgré la hausse des exportations de gaz au deuxième semestre 2009, et la croissance du volume des ventes sur le marché domestique, la performance du secteur des hydrocarbures en 2009 a été estimée en baisse de 8 %. Cette évolution a directement influé sur la balance des paiements courants qui a enregistré un solde très réduit en 2009 (0,40 milliards de dollars), contre un solde de 34,45 milliards de dollars en 2008, soit 20,1 % du PIB.

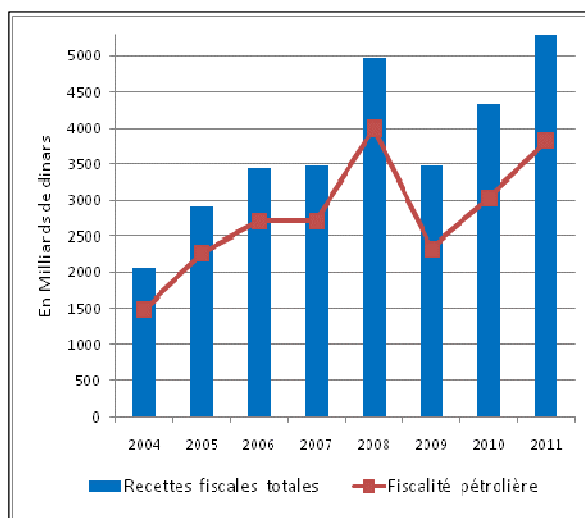
La baisse des exportations hors hydrocarbures en 2009 est aussi importante, bien que ces exportations soient minimales par rapport au total des exportations (moins de 2 %) et que leur contribution à l'équilibre de la balance des paiements courants soit faible. Le montant des exportations hors hydrocarbures en 2009 (0,77 milliard de dollars) est en forte baisse (- 45 %) par rapport aux recettes réalisées en 2008 (1,40 milliard de dollars).

En revanche, le redressement opéré en 2010 et 2011 est très significatif : les recettes d'exportation des hydrocarbures se sont établies 71,66 en 2011 contre 56,12 milliards de dollars en 2010, en hausse de 27,7 % contre 26,3 % en 2010, par l'effet de la hausse de prix des hydrocarbures sur le marché international (prix moyen : 112,94 dollars/baril de pétrole brut, contre 80,15 en 2010) ; les exportations en volume étant en baisse de 4,98 % en 2011 contre 1,78 % en 2010. Quant aux exportations des biens hors hydrocarbures, elles ont atteint 1,23 milliard de dollars contre 0,97 milliard de dollars en 2010. Un tel contexte de faiblesse structurelle des exportations hors hydrocarbures détermine, de facto, le profil du compte courant extérieur de la balance des paiements.

**c)** Le resserrement des quotas sur les hydrocarbures liquides et la baisse de la demande sont à l'origine de la contraction de la production en volume notée dans le secteur des hydrocarbures en 2009 - 2011, et cela en dépit de la croissance de la production destinée au marché local. Grâce à la très forte croissance du secteur de l'agriculture, tirée par les

bonnes conditions climatiques, et à l'évolution appréciable du secteur des services, la croissance globale en 2009 est estimée autour de 1,6 %, 3,6 % en 2010 et 2,8 % en 2011. Hors secteur des hydrocarbures, la croissance s'est établie à 6,1 % en 2011 contre 6,3 % en 2010 et 9,6 % en 2009.

d) En 2009, la baisse des recettes d'exportation des hydrocarbures a provoqué une contraction des recettes de la fiscalité pétrolière. Cette baisse est évaluée à 1 676 milliards de dinars, soit l'équivalent de 23 milliards de dollars. Elle est la cause directe de l'apparition d'un solde budgétaire fortement négatif à hauteur de 570,3 milliards de dinars, soit 5,7 % du PIB et, corrélativement, de l'existence d'un solde global négatif des opérations budgétaires à hauteur de 713,1 milliards de dinars (7,1 % du PIB). Il faut souligner qu'il s'agit en 2009 du premier solde budgétaire négatif de la décennie, alors que ce solde était fortement positif en 2008 (999,5 milliards de dinars, soit 9 % du PIB).



En 2010 et 2011, la hausse des exportations des hydrocarbures a eu pour résultat un solde budgétaire proche de l'équilibre. Il faut noter qu'en 2009, en dépit de la baisse des recettes budgétaires, le montant des dépenses a été maintenu (+ 1,3 % par rapport à 2008). En revanche, en 2010 et surtout en 2011 ces dernières sont en hausse (+ 5,2 % et 31,0 % respectivement). Au sein de ces dépenses, les dépenses courantes sont en hausse de 45,9 % en 2011 contre 15,6 % en 2010 alors que les dépenses d'équipement sont en baisse en 2009 et 2010 (-1,4 % et -7,1 % respectivement) et en légère hausse en 2011 (9,2 %) ; une attention particulière ayant été portée sur la maturation de nouveaux projets. Néanmoins, les effets potentiellement pro-cycliques des variations des dépenses budgétaires, en contexte de forte baisse de la fiscalité pétrolière ont été évités. Le financement du solde global négatif entre

2009 et 2011 a été assuré par le secteur non bancaire, tandis que l'épargne du Trésor accumulée dans le Fonds de régulation des recettes s'est consolidée, avec un encours de 4 842,8 milliards de dinars à fin 2010 (4 316,5 milliards de dinars à fin 2009) et 5 381,7 milliards de dinars à fin 2011 correspondant à un équivalent de plus de 70 milliards de dollars.

En effet, au cours des années 2009-2011, le programme d'investissements publics du Gouvernement a pu se poursuivre à son rythme normal ; le budget d'équipement se consolidant à 1 974 milliards de dinars en 2011 comparativement aux réalisations des années 2009-2010 (1 946 milliards de dinars en 2009 et 1 808 milliards de dinars en 2010). Grâce à l'épargne budgétaire constituée, et compte tenu de l'état de l'évolution de l'économie nationale, le programme gouvernemental en cours (2010-2014), tout comme le reste de la réalisation du programme 2005-2009 pouvaient se poursuivre, évitant ainsi le risque d'une procyclicité des dépenses budgétaires.

**e)** La baisse des recettes d'hydrocarbures en 2009 s'est répercutée aussi sur la capacité d'épargne de l'entreprise nationale des hydrocarbures, laquelle a été amenée à utiliser partiellement son épargne préexistante pour autofinancer un programme d'investissements dont une grande partie consiste en des équipements importés. Cela a eu pour résultat le retournement de la tendance de l'évolution de la masse monétaire au sens de M2 (+3,1 % en 2009 contre +16 % en 2008) et la baisse de l'excès de liquidité dans le secteur bancaire (-14 %). Par contre, en 2010 et 2011, la capacité d'épargne de l'entreprise nationale des hydrocarbures s'est partiellement reconstituée, grâce à la hausse des recettes d'exportation d'hydrocarbures et pour partie du fait du ralentissement des ses investissements en aval pétrolier.

**f)** La forte volatilité sur le marché international des changes entre le dollar et l'euro a joué sur le renchérissement les importations algériennes provenant de la zone euro. Dans le montant total des importations de l'Algérie, la part provenant des pays de la zone euro est restée stable sur la période 2009-2011 à 46 %, alors que les recettes du pays proviennent

quasi exclusivement de l'exportation d'hydrocarbures et sont libellées en dollars. L'envolée du taux de change de l'euro au détriment du dollar en 2009 a rendu les importations provenant de la zone euro plus chères, minimisant l'effet de la baisse des prix des produits alimentaires de base (céréales, lait et produits laitiers,...) sur les importations algériennes au cours du second semestre 2009. La reprise de la hausse des produits alimentaires sur le marché international en 2010 et même jusqu'au premier trimestre 2011 s'est répercutée sur les prix domestiques de ces produits avec un délai de plus en plus court ; toutefois, grâce au soutien des prix des produits de base mis en place par les pouvoirs publics, la hausse des prix des produits alimentaires a été maîtrisée (4,2 % en 2010 et 2011 contre 8,2 % en 2009).

**g)** Les transferts au titre des économies sur salaires de l'émigration algérienne sont faibles comparés à ceux reçus par d'autres pays de la région. Pour l'Algérie, depuis quelques années, les transferts courants sont représentés principalement par les transferts de retraites, ce qui explique le faible impact des effets de la crise sur ce poste de la balance des paiements courants.

**h)** Les investissements directs étrangers (IDE) en Algérie n'ont pris une certaine importance qu'à partir de 2006, passant de 1,795 milliard de dollars en 2006, à 2,594 milliards de dollars en 2008, à 2,746 milliards de dollars en 2009 et à 2,564 milliards de dollars en 2011. L'accroissement constaté en 2008 (près d'un milliard de dollars) est dû aux investissements directs des pays européens, tandis que les investissements des Etats-Unis sont restés stables. Le niveau appréciable des IDE enregistré en 2009 provient pour partie de l'élévation, au cours du second semestre 2009, du capital minimum réglementaire des banques et établissements financiers à capitaux étrangers.

**i)** La baisse drastique des taux directeurs des banques centrales des pays industrialisés a conduit à une légère contraction des rendements des réserves de change de l'Algérie, encore que le taux moyen de rendement obtenu en 2009 (3,1 %), en 2010 (près de 3 %) et en 2011



(2,3 %) reste meilleur que ceux obtenus par certains pays disposant également d'un haut niveau de réserves de change ; l'Algérie ayant placé avant l'apparition de la crise financière internationale une grande partie des réserves de change à des termes plus éloignés. L'évolution des taux sur les marchés internationaux n'a pas d'influence sur les taux intérieurs qui sont restés entre 2009 et 2011 sans changements notables.

En définitive, la crise financière internationale n'a produit dans l'ensemble que des effets très limités sur le secteur financier algérien ; en revanche, la récession dans les pays avancés a sensiblement touché l'économie algérienne, en particulier à travers la baisse des prix et de la demande d'hydrocarbures, ce qui a constitué pour l'année 2009 un choc externe de grande ampleur. Ce dernier a toutefois été amorti par la politique budgétaire, puis compensé par un redressement de la croissance en 2010 et 2011.

### **3. Actions de renforcement du secteur bancaire algérien en contexte de crise financière globale**

Si l'on se réfère à l'histoire, pour revenir à une situation normale dans le secteur bancaire après une crise financière globale, il faut comptabiliser très vite les pertes, procéder à des restructurations et puis rétablir les conditions habituelles de distribution du crédit. Cela veut dire éliminer les créances non performantes, recapitaliser les banques, réintégrer dans les bilans les entités suivies dans les hors bilans, rendre les titrisations plus difficiles et leur financement probablement plus coûteux, diminuer les effets de levier, se résoudre (pour les banques) à être plus prudentes dans la gestion de leurs risques,...

**a)** En Algérie, avec l'apparition et l'intensification de la crise financière internationale, l'une des premières mesures prises a été la création d'une cellule de crise au niveau du Ministère des Finances - dans laquelle la Banque d'Algérie est représentée - et l'installation d'une autre cellule de crise, au niveau de la Banque d'Algérie, pour le suivi de l'évolution des effets de la crise et ses risques d'extension au secteur bancaire algérien. Ces cellules ont eu à examiner les effets potentiels de la crise sur

l'économie algérienne en général et sur son système bancaire en particulier. L'attention a été portée aussi bien sur les engagements des banques sur l'extérieur (engagements de bilan et de hors bilan) que sur les garanties reçues des correspondants étrangers (banques et autres institutions de crédit) pour le compte des entreprises non résidentes sous contrat en Algérie. La cellule a examiné aussi le risque de faillite des entreprises non résidentes chargées de la réalisation de grands projets publics, la volatilité des taux de change et les répercussions de ceux-ci sur les importations algériennes de biens et services.

**b)** Bien que la crise financière internationale n'ait pas eu d'effets directs sur le système bancaire algérien, le Conseil de la monnaie et du crédit (autorité monétaire) a décidé, fin décembre 2008, le relèvement du capital minimum des banques et établissements financiers, afin de répondre à un accroissement éventuel des risques bancaires, y compris des risques opérationnels et, le cas échéant, à l'apparition d'un risque systémique. Il s'agissait par ce relèvement de constituer un quantum de capital pouvant servir d'amortisseurs (« buffer ») des risques, voire du risque systémique éventuel. Le capital minimum des banques a ainsi été relevé de 2,5 milliards de dinars à 10 milliards de dinars (10 milliards de dinars = environ 138 millions de dollars) et celui des établissements financiers de 0,5 milliard de dinars à 3,5 milliards de dinars (3,5 milliards de dinars = un peu plus que 48 millions de dollars). Les banques et établissements financiers devaient répondre à cette nouvelle réglementation au plus tard en date du 26 décembre 2009. Cette nouvelle exigence a permis de porter le ratio de couverture des risques de crédit par le capital et les réserves (fonds propres de base durs) à 17,0 % à fin 2011 (17,7 % à fin 2010 et 19,1 % à fin 2009) et à devancer par là même les recommandations du G 20 de Pittsburgh ainsi que celles du Comité de Bâle relatives à la constitution d'un quantum de fonds propres destinés à la couverture de la hausse des risques en période de retournement du cycle économique (normes de « Bâle III »).

**c)** Dans le cadre de l'assainissement patrimonial des banques publiques, effectué par étapes au cours des deux dernières décennies, partiellement en cash et partiellement par émissions de titres, l'Etat propriétaire a

procédé, entre 2008 - 2011, au remboursement par anticipation d'une grande partie des obligations émises précédemment. Celles-ci correspondaient au rachat par l'Etat de créances non performantes que des banques publiques détenaient sur des entreprises publiques déstructurées ou dissoutes et quelques opérations effectuées pour compte. La dette publique, au titre de ce type de créances, a ainsi été ramenée de 616,5 milliards de dinars à fin 2007 à 321,4 milliards de dinars à fin 2008 et enfin à 179,3 milliards de dinars à fin 2009. D'un autre côté, entre 2009 et 2011, le Trésor a effectué des rachats additionnels de créances non performantes sur les entreprises publiques viables mais déstructurées, ainsi que sur l'agriculture pour un montant de 72,0 milliards de dinars en 2009, de 297,9 milliards de dinars en 2010 et de 194,6 milliards de dinars en 2011. Sur le montant des rachats opérés en 2009, les banques publiques ont comptabilisé une partie à fin 2009 (54,5 milliards de dinars) et le complément (17,5 milliards de dinars) en 2010. L'encours des rachats de créances non performantes par le Trésor s'élève à 546,1 milliards de dinars à fin 2011. Par ailleurs, en 2008-2009, les fonds propres de deux banques publiques ont été renforcés pour un montant total de 42 milliards de dinars intégrés au capital de celles-ci.

**d)** Au niveau de la supervision des banques et établissements financiers, la Banque d'Algérie a continué à renforcer ses équipes de contrôle sur place et de contrôle permanent (contrôle sur pièces). Pour parachever ce processus, la Banque d'Algérie a sollicité et obtenu du Fonds Monétaire International une assistance technique complémentaire chargée de la mise à jour des capacités de contrôle sur place, de contrôle permanent et de contrôle macro prudentiel, sous la forme d'un soutien par des experts.

La première mission d'assistance technique a porté sur la mise à jour de l'ensemble des procédures existantes et la préparation de nouvelles procédures, à l'exemple du contrôle sur place des risques opérationnels. En matière de contrôle permanent et de détection et prévention de faiblesses du secteur bancaire (« early warning »), les experts ont aidé les équipes de supervision de la Banque d'Algérie à préparer des procédures plus détaillées pour le contrôle permanent, à renforcer la détection précoce des vulnérabilités des banques et établissements

financiers et, enfin, à examiner, et éventuellement redéfinir, les bases de données comptables et prudentielles nécessaires pour le contrôle permanent.

Au niveau du contrôle macro prudentiel, les experts sont appelés à aider les équipes de superviseurs à développer la surveillance générale du système bancaire et à améliorer, par des techniques éprouvées, l'exercice de stress testing (revoir les hypothèses estimées plausibles, augmenter la fréquence de tests). Cette assistance est également programmée pour contribuer à la mise à jour des techniques de surveillance générale du système bancaire sous l'angle de l'élaboration de tableaux de bord périodiques destinés à la Commission bancaire.

**e)** Pour améliorer la gestion des risques de crédit des banques, la Banque d'Algérie a entrepris d'accélérer la mise en place de la nouvelle centrale globale des risques de crédit aux entreprises et particuliers. Cette nouvelle centrale va intégrer tous les bénéficiaires de crédits bancaires au premier dinar. Cette centrale, comme la centrale actuelle, comprendra le compartiment des crédits distribués aux agents économiques non financiers (entreprises et ménages) ainsi que le compartiment des crédits distribués non remboursés à l'échéance (« centrale négative »). La nouvelle centrale sera conforme aux standards internationaux en la matière et, en plus de consultations « on line » par les déclarants de risque de crédits, elle permettra aux emprunteurs de vérifier l'exactitude des données portées à leur sujet. Par rapport à la centrale actuelle, elle sera donc une centrale exhaustive ; elle fournira ainsi des informations de crédit basées sur l'historique des emprunts et de leurs remboursements. La base de données de la centrale permettra aux banques et établissements financiers le partage d'informations en temps réel sur les risques de crédit, les garanties données, les impayés,... En attendant la mise en place de la nouvelle centrale des risques, les données sur les crédits aux particuliers ont été reconstituées et transférées dans la centrale actuelle, de façon à pouvoir déverser l'historique des risques dans la nouvelle centrale dès sa mise en production.

**f)** Les travaux de mise en conformité des normes comptables aux standards internationaux, pour une application à partir de 1<sup>er</sup> janvier 2010 à toutes les entreprises, y compris les banques et établissements financiers, se sont poursuivis activement en 2009. Dans ce cadre, le Conseil de la monnaie et du crédit a promulgué courant 2009 des nouvelles réglementations portant plan comptable bancaire, établissement et publication des états financiers des banques et établissements financiers et règles d'évaluation et de comptabilisation des instruments financiers. Les banques et établissements financiers ont mis en œuvre les changements introduits par les réglementations précitées (nouvelle organisation comptable, technique de basculement dans le nouveau système, évaluation des actifs et passifs aux prix du marché et leur comptabilisation, établissement des états financiers publiables,...). L'application de ces nouvelles règles est un préalable pour la mise en place complète des normes internationales de solvabilité.

**g)** Pour favoriser la distribution de crédits aux petites et moyennes entreprises (PME), de nouvelles mesures ont été promulguées dans la loi de finances complémentaire pour 2009. Ainsi, la dotation du Fonds de caution mutuelle de garantie risques/crédits jeunes promoteurs a été portée à 40 milliards de dinars. Le niveau maximum de la garantie financière accordée par la Caisse de garantie des crédits d'investissement aux petites et moyennes entreprises en couverture des crédits contractés par ces dernières au titre de financement de leurs investissements est porté de 50 millions de dinars à 250 millions de dinars. Les garanties délivrées aux banques et établissements financiers par le Fonds de garantie des crédits aux petites et moyennes entreprises, pour couvrir les crédits d'investissement accordés à celles-ci, sont assimilées à la garantie de l'Etat.

Par ailleurs, des fonds d'investissement (un par wilaya) ont été mis en place. Ils sont chargés de participer au capital des petites et moyennes entreprises créées par les jeunes entrepreneurs. La dotation allouée de 48 milliards de dinars sera répartie entre ces fonds. Au premier semestre 2009, la Banque Algérienne de Développement (institution spécifique qui était en restructuration pendant plusieurs années) a été transformée en

Fonds national d'investissement au capital de 150 milliards de dinars appelé à participer au financement de grandes entreprises.

**h)** Une nouvelle réglementation en matière de développement d'instruments financiers complexes a été promulguée en 2009. Elle indique clairement que le développement par les banques de nouveaux instruments financiers spécifiques au profit de la clientèle est souhaitable mais que ces instruments doivent être soumis à l'avis de la banque centrale, afin de s'assurer que les risques induits par ces instruments sont correctement évalués et bien pris en charge. En l'état aucune demande n'a été formulée.

**i)** Le Conseil de la monnaie et du crédit a promulgué, courant 2009, une nouvelle réglementation aux standards internationaux relative aux opérations, instruments et procédures de politique monétaire, donnant par là même à la Banque d'Algérie un éventail plus large de possibilités pour intervenir rapidement en cas de difficultés rencontrées par les banques.

**j)** Au niveau du système financier, un exercice de simulation de « crise » a été effectué en mai 2010 avec l'assistance de la Banque mondiale. Cet exercice a permis de tester notamment le niveau de partage des informations entre les différentes autorités de supervision du système financier et leur coordination en matière de prise d'actions correctives. L'intensification de l'échange d'informations entre les différentes autorités de contrôle du secteur financier, visant à affiner et renforcer la connaissance du niveau de résistance du secteur aux cycles conjoncturels, permettra de détecter toute menace à la stabilité financière ; cette dernière est désormais une des missions légales de la Banque d'Algérie.

**k)** Au cours de l'année 2011, le Conseil de la monnaie et du crédit a promulgué un nouveau règlement portant la mise en jour des dispositions relatives au contrôle interne des banques et établissements financiers pour prendre en charge les catégories supplémentaires de risques à surveiller (risque de concentration, de liquidité, risque opérationnel,...). Ce règlement a aussi précisé le dispositif de contrôle de la conformité des

opérations et les nouveaux systèmes de mesure de risques à mettre en place. En matière d'encadrement de nouveaux risques, il s'agit du contrôle interne du risque de liquidité, objet d'un règlement promulgué par le Conseil en 2011 portant identification, mesure, gestion et contrôle du risque de liquidité. Ce règlement a fixé le dispositif que les banques et établissements financiers sont tenus de mettre en place, à l'effet de respecter un ratio de liquidité, de détenir un stock d'actifs liquides suffisant pour faire face à leurs exigibilités à court terme, d'identifier, de mesurer, de gérer et de contrôler le risque de liquidité.

**l)** Avec le concours d'experts étrangers, la Banque d'Algérie a entrepris, à compter de la fin de l'année 2008, une refonte de ses procédures de contrôle sur place et sur pièces des banques et établissements financiers. Cette révision de grande ampleur vise à approfondir et à structurer les méthodes d'analyse et d'inspection. Elle doit conduire les superviseurs bancaires de la Banque d'Algérie à affiner l'appréciation portée sur la situation financière et prudentielle des établissements placés sous son contrôle. A cette fin, la méthodologie, élaborée en 2010, devra notamment permettre de disposer d'une batterie d'indicateurs pour l'évaluation synthétique de la situation de chaque banque ou établissement financier selon ce modèle d'évaluation conforme aux standards internationaux. Au cours de l'année 2011, pour vérifier l'application de ce système, deux (2) missions pilotes ont été lancées dans deux banques privées inaugurant le processus de mise en œuvre de la phase expérimentale de la nouvelle méthodologie de contrôle baptisée « Système de notation bancaire (SNB) ».

**m)** Au cours de l'année 2008, le paysage bancaire a été renforcé par la mise en service d'une succursale d'une grande banque internationale et d'une filiale d'une banque arabe alors qu'au cours de l'année 2011 un établissement financier est entré en activité. Par contre, la mutuelle d'assurance autorisée à effectuer des opérations de banque a pris le statut d'établissement financier à fin 2009.

#### **4. Secteur bancaire algérien à fin 2011**

À fin 2011, le secteur bancaire en Algérie se composait de 27 institutions inscrites sur la liste des banques et établissements financiers. Il s'agit de vingt (20) banques universelles, dont six (6) banques publiques, et quatorze (14) banques privées à capitaux étrangers, filiales ou succursales de grandes banques internationales, et de sept (7) établissements financiers (dont trois sociétés de leasing). Les établissements financiers sont répartis entre trois établissements publics dont une société de leasing et quatre établissements privés, dont deux sociétés de leasing. Leur activité reste encore relativement limitée comparativement à celle des banques. L'activité de la mutuelle qui a pris le statut d'établissement financier est intégrée à celle des établissements financiers à partir de 2010.

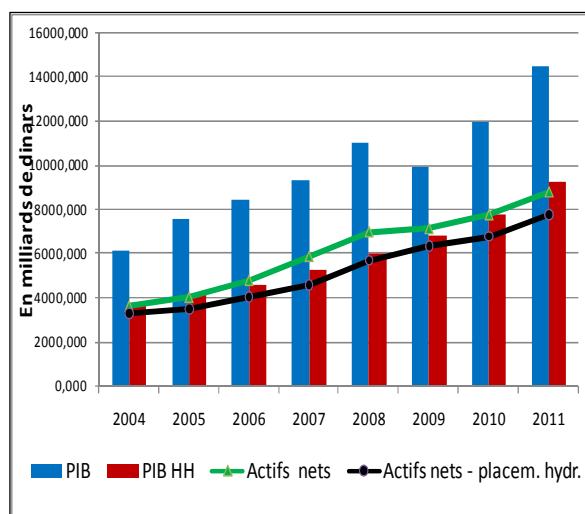
Le réseau des banques publiques comprenait, à fin 2011, 1 083 agences chargées des opérations avec la clientèle, celui des banques privées et établissements financiers 343 agences, soit au total 1426 agences. En 2010, on comptait 1 077 agences de banques publiques et 290 agences de banques privées et établissements financiers, soit au total 1 367 agences. Cela correspond en moyenne, à un guichet pour 25 700 habitants en 2011 contre 26 300 habitants en 2010 et 26 700 habitants en 2009, et à un guichet pour 7 700 personnes en âge de travailler contre 7 900 en 2010. Cette relative faiblesse de la bancarisation vue sous l'angle du nombre des seules agences bancaires est à relativiser dans la mesure où le réseau postal - qui offre certains services bancaires (dépôts, virements) - est quant à lui très développé avec 3 453 guichets en 2011 (3 375 guichets en 2010), soit un guichet pour 3 200 personnes en âge de travailler.

Par ailleurs, sous l'angle du nombre de comptes ouverts à la clientèle de déposants (comptes actifs en dinars et en devises) par les banques et les centres de chèques postaux, en 2011, il y a environ 2,6 comptes par personne en âge de travailler contre 2,5 en 2010 ce qui indique un taux de bancarisation en termes des comptes ouverts à la clientèle relativement meilleur.



## a) Indicateurs globaux à fin 2011

1. Le ratio Actifs du secteur bancaire (banques et établissements financiers) comptes de régularisation exclus / PIB a atteint 60,6 % en 2011 contre 64,7 % en 2010 et 71,5 % en 2009. La baisse de ce ratio est due à la hausse importante du PIB à prix courants en 2010 et 2011 après le choc externe de 2009 ; ce ratio était de 63,3 % en 2008. Le ratio Actifs

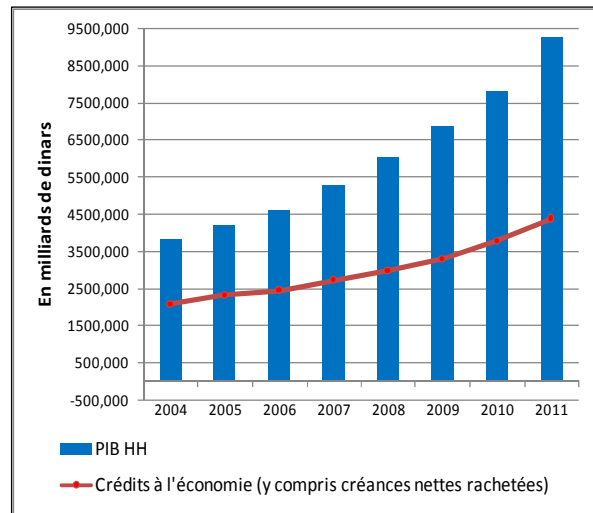


du secteur bancaire (hors comptes de régularisation) nets de placements des dépôts du secteur des hydrocarbures / PIB hors hydrocarbures s'établit à 83,8 % en 2011 contre 86,7 % en 2010 et 92,7 % en 2009 (94,1 % en 2008). Ce deuxième ratio qui écarte l'effet de volatilité du déflateur du secteur des hydrocarbures et qui est en légère baisse pourrait indiquer une évolution des activités du secteur bancaire en rapport avec l'évolution des activités des secteurs économiques hors hydrocarbures.

2. Le total des dépôts collectés par les banques (y compris des dépôts de garantie) représente 46,4 % du PIB à fin 2011 contre 48,5 % à fin 2010 et 51,6 % à fin 2009. Hors dépôts du secteur des hydrocarbures, ce ratio se situe à 61,5 % fin 2011 au regard du PIB hors hydrocarbures, contre 61,8 % à fin 2010 et 63,7 % à fin 2009, soit une stabilisation en 2011 comparativement à l'année 2010.

3. Le total des crédits distribués par le secteur bancaire, y compris les obligations de rachat par le Trésor des créances non performantes sur les entreprises (obligations non remboursées), représente 47,1 % du PIB hors hydrocarbures (le secteur des hydrocarbures n'est pas consommateur de crédits bancaires) à fin 2011 contre 48,4 % en 2010 et 48,0 % à fin 2009 (49,2 % à fin 2008). Ce ratio fait apparaître pour la période 2008-2011 un niveau de crédits évoluant dans le même sens que

les valeurs ajoutées des secteurs hors hydrocarbures. La baisse du ratio 2009 comparativement à 2008 traduit l'impact des importants remboursements par anticipation effectués par le Trésor, courant 2008, sur les titres obligataires remis aux banques publiques en couverture de rachats de créances non performantes détenues sur les entreprises publiques déstructurées



ou dissoutes et sur les agriculteurs. Le remboursement par le Trésor de ces titres a, en effet, conduit à effacer des bilans des banques les crédits objet des rachats par émission de titres.

Que ce soit par rapport aux actifs, aux dépôts ou par rapport aux crédits distribués, les indicateurs ci-dessus font apparaître un niveau d'intermédiation bancaire relativement limité comparativement aux niveaux atteints dans certains pays de la région MENA. Le niveau des crédits par rapport au PIB hors hydrocarbures reste aussi en deçà des taux enregistrés dans cette région par les pays non producteurs des hydrocarbures, y compris des pays voisins. Cela est dû partiellement aux comparativement faibles crédits aux ménages (ménages algériens ne sont pas surendettés).

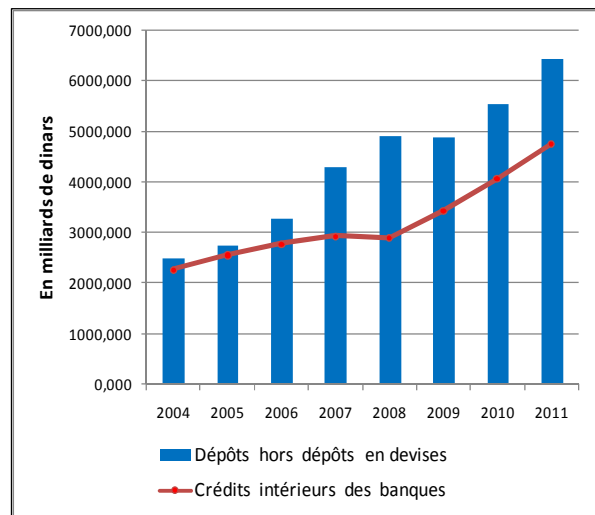
Dans le total des crédits distribués par le secteur bancaire à fin 2011 (net de rachat de créances non performantes par le Trésor), la part des crédits octroyés par des établissements financiers est très faible (autour de 1 %). Les établissements financiers distribuent exclusivement des crédits au secteur privé (crédits à moyen terme aux ménages ; crédits de leasing aux entreprises privées). A fin 2011 et 2010, les crédits distribués par les établissements financiers enregistrent respectivement une baisse de 31,6 % et 5,9 %. Leur encours de crédits à fin 2011 s'établit à 39,884 milliards de dinars contre 58,317 milliards de dinars à fin 2010 et 61,978 milliards de dinars à fin 2009.

## b) Indicateurs de stabilité du secteur bancaire

En Algérie, les marchés des dépôts et des crédits restent marqués par l'importance des parts relatives des banques publiques dans le secteur bancaire. La part des dépôts, dépôts de garantie y compris, détenue par les banques privées est en lente évolution (10,9 % en 2011 contre 10,2 % en 2010 et 10 % en 2009) de même que leur part dans les crédits distribués (14,3 % en 2011 contre 13,2 % en 2010 et 12,1 % en 2009). Les banques privées collectent des ressources principalement auprès des entreprises privées et des ménages, et ne distribuent des crédits qu'à ces seuls agents économiques.

Par contre, la clientèle de déposants des banques publiques est composée aussi bien d'entreprises (publiques et privées) que des ménages. Les banques publiques sont les seules à distribuer des crédits aux entreprises publiques, mais parallèlement elles distribuent une part importante de crédits aux entreprises privées et aux ménages.

1. L'encours des dépôts collectés par les banques, hors dépôts en devises (les dépôts en devises sont rétrocédés à la Banque d'Algérie), est supérieur aux crédits intérieurs (crédits à l'économie, créances nettes sur l'Etat). Le secteur bancaire a connu à partir de début de 2002 une situation de liquidité grandissante. Au cours de l'année 2009, suite à la forte baisse des

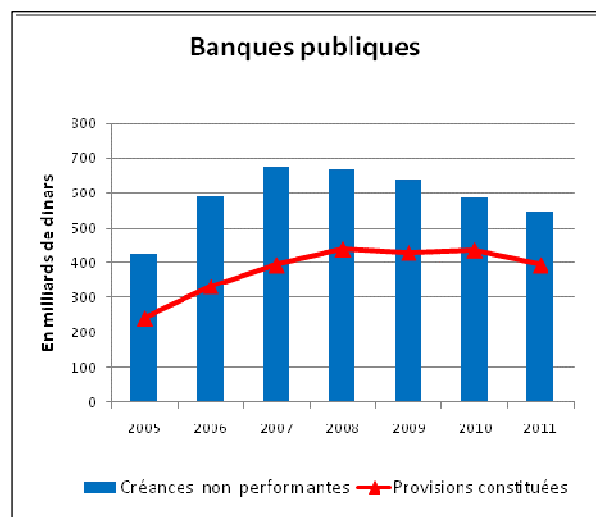


dépôts du secteur des hydrocarbures, l'excès de liquidité des banques avait amorcé une tendance baissière. En revanche la liquidité est de nouveau en hausse relative en 2010 et 2011. Le ratio crédits intérieurs / dépôts collectés (hors dépôts en devises), se situe à 73,8 % en 2011 contre 73,5 % en 2010, 70,2 % en 2009 et 58,9 % en 2008. La hausse de ce ratio à partir de 2009 est due au fait qu'entre 2009 et 2011 l'accroissement des crédits a été plus élevé que celui des dépôts en

dinars. Il faut noter que l'accroissement des dépôts aux CCP et Trésor en 2010 - 2011 est très élevé (28,4 % et 40,6 % respectivement) faisant concurrence aux banques sur le marché des ressources.

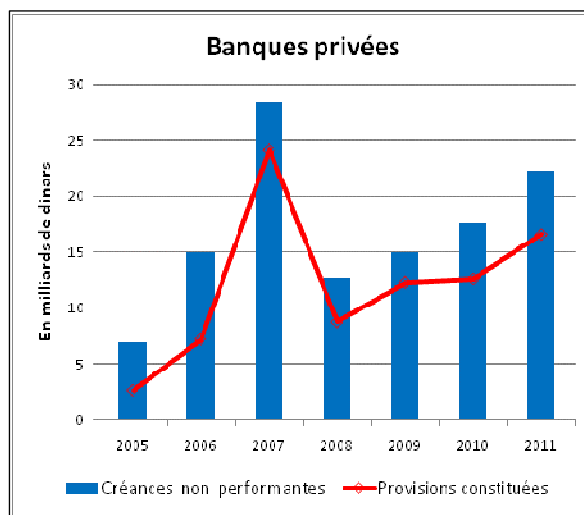
2. Les crédits distribués à l'économie suivent régulièrement un trend haussier. En 2011, le taux de croissance des crédits distribués par les banques, rachats par le Trésor de créances non performants inclus, s'établit à 20 % contre 15,6 % en 2010 et 20,1 % en 2009 ; l'encours des crédits distribués au secteur privé restant plus élevé que celui des crédits distribués au secteur public. Les rachats de créances non performantes déduits du total des crédits, la part des crédits distribués au secteur privé qui était de 51,8 % en 2009 passe à 55,3 % en 2010 et puis à 53,2 % en 2011. En effet, l'augmentation importante des crédits aux secteurs publics de l'énergie et de l'eau en 2011 a conduit à la baisse de la part relative des crédits au secteur privé bien que cette part continue à être plus importante comparativement à la part des crédits distribués au secteur public.

3. Si l'expansion des crédits distribués reste relativement raisonnable au regard du fait qu'une partie importante du flux de crédits aux entreprises est utilisée pour payer des importations de matières premières, semi-produits ou encore biens d'équipement, et de ce fait ne contribue pas à stimuler fortement la masse monétaire, il est à noter que le niveau des créances non performantes des banques publiques continue à être préoccupant. Il s'agit d'une faiblesse des banques publiques en termes de gestion du risque de crédit sur des emprunteurs privés, particulièrement pour la période 2004-2007. Il a, en effet, été constaté dans les années antérieures à 2007 que des emprunteurs liés économiquement entre eux, et opérant sous différentes dénominations, formaient des groupes de fait, dont l'endettement total était



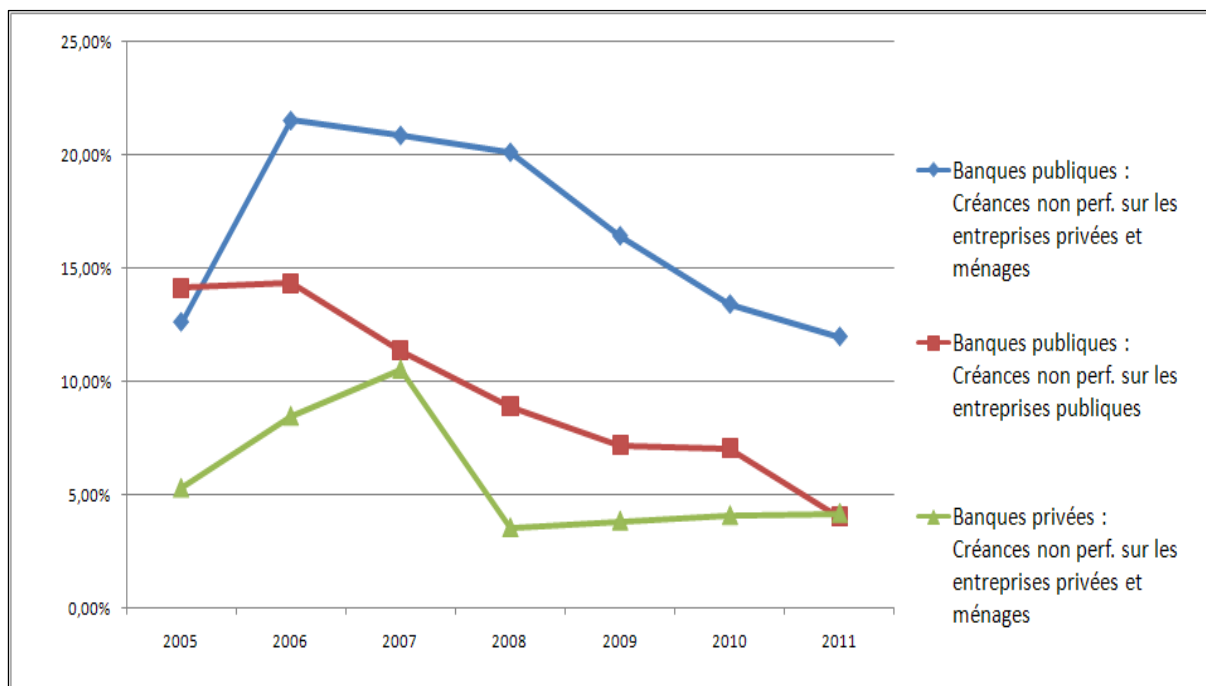
insuffisamment apprécié par les banques publiques prêteuses. De tels crédits, très concentrés, accordés à ces groupes informels, se sont progressivement avérés non performants. La moindre qualité des portefeuilles des banques publiques est donc pour partie la conséquence des crédits distribués à ces groupes entre 2004 et 2007. Par la suite, les banques publiques ont renforcé leurs structures de gestion du risque de crédits à l'égard du secteur privé.

Les banques privées maîtrisent mieux leurs risques de crédit ; le taux de créances non performantes sur les entreprises privées et ménages avoisinant 4 % à fin 2009-2011 contre 11,3 % et 3,9 % à fin 2007-2008 (les banques privées ne financent pas les entreprises publiques).



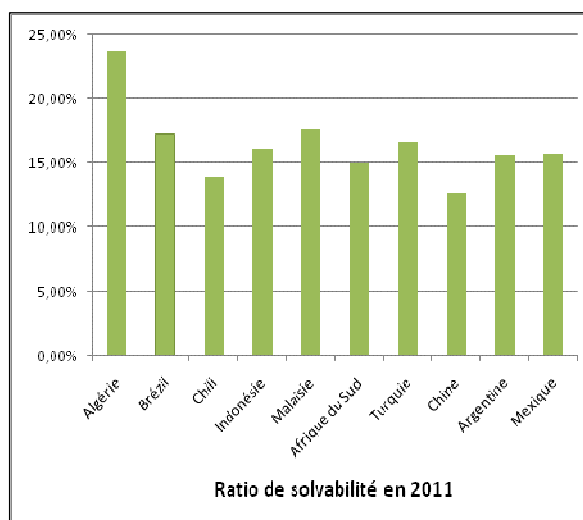
Le taux de crédits non performants des banques publiques sur les entreprises privées et les ménages reste encore important, bien qu'en 2010 et 2011 en réduction comparativement à l'année 2009. Ce taux s'élève à 12,0 % à fin 2011 (13,4 % à fin 2010 et 16,4 % à fin 2009), alors que leur taux de créances non performantes sur les entreprises publiques est relativement faible et en baisse, soit 4,0 % à fin 2011 contre 7,1 % à fin 2010 et 7,2 % à fin 2009. En effet, le Trésor a périodiquement racheté aux banques publiques les créances non performantes détenues sur les entreprises publiques.

Il convient de signaler que les intérêts réservés déduits pour les exercices 2005-2008 ont été estimés à partir des données connues à fin 2009. En revanche, le niveau de provisionnement des créances classées par les banques publiques et privées est appréciable (à fin 2011 : 71,9 % pour les banques publiques et 75,0 % pour les banques privées).



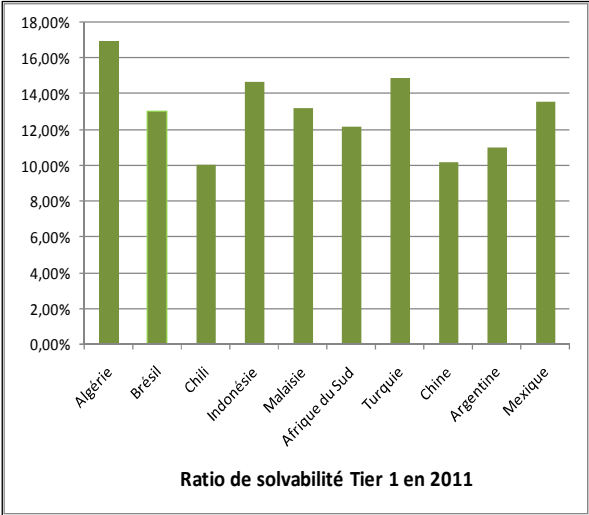
### c) Indicateurs de solidité financière

1. Les banques, aussi bien publiques que privées répondent à la réglementation prudentielle relative au ratio de solvabilité. A fin 2011, ce ratio est de 22,0 % pour les banques publiques et de 31,2 % pour les banques privées, ce qui donne un ratio global de 23,7 %, contre 23,6 % en 2010 et 26,2 % en 2009. Au second semestre 2009, le capital minimum des banques a été fortement relevé (nouvelle réglementation en matière de capital minimum). De surcroît, l'Etat propriétaire a procédé à la mise à niveau des fonds propres de deux banques publiques (à hauteur de 42 milliards de dinars). Le taux des risques encourus comparés aux fonds propres de base (capital et réserves) des banques est également élevé ; un tel ratio s'élève à 17,0 % en 2011 (14,2 % pour les banques publiques et 28,8 % pour les banques privées).

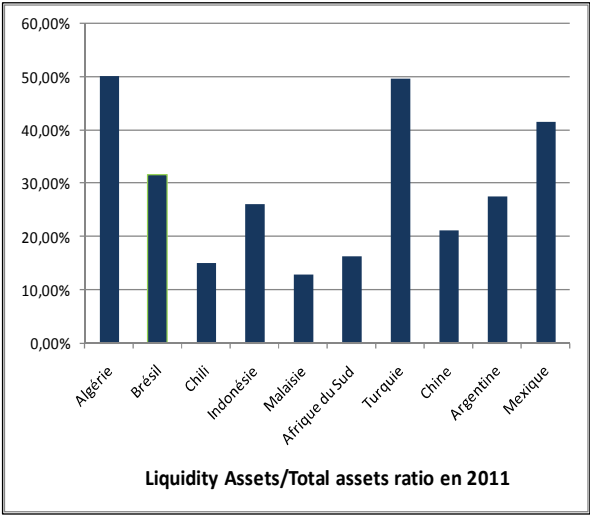


Le ratio de solvabilité (par rapport aux fonds propres réglementaires) des banques algériennes se situe à un niveau relativement élevé par rapport aux taux enregistrés dans les pays émergents comparables. En 2011, ce taux est de 16,6 % en Turquie, 16,1 % en Indonésie, 17,7 % en Malaisie, 17,3 % au Brésil ; 13,9 % au Chili et 12,7 % en Chine ; il est de 15,0 % en Afrique du Sud.

Par rapport au capital et réserves (common equity), le taux enregistré par les banques algériennes est relativement élevé comparativement aux taux enregistrés par les banques des pays émergents comparables. A titre d'exemple, en 2011, ce taux est de 14,9 % en Turquie, 14,7 % en Indonésie, 13,2 % en Malaisie, 13,0 % au Brésil, 10,1 % en Chili, 10,2 % en Chine et 12,2 % en Afrique du Sud.



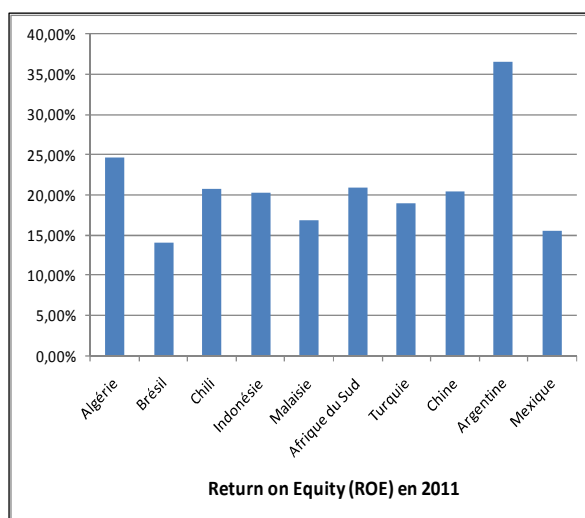
**2. La liquidité globale des banques telle que mesurée au moyen des deux indicateurs recommandés par le Fonds Monétaire International (actifs liquides / total des actifs ; actifs liquides / passifs à court terme) reste plus élevée dans les banques publiques que dans les banques privées. En 2011, la part des actifs liquides dans le total des actifs des banques est de 50,2 % dont 51,1 % dans les banques publiques et 43,2 % dans les banques privées, contre respectivement 54,2 % et 43,7 % en 2010, en raison de l'importance relative des placements que les banques publiques effectuent à très court terme auprès de la Banque d'Algérie, du fait de leurs larges excédents de liquidité. A titre d'exemple, ce ratio de liquidité**



en Turquie (49,7 %) est proche de celui de l'Algérie mais moindre dans d'autres pays émergents comparables, à savoir, 26,2 en Indonésie et 31,7 au Brésil.

En Algérie, les actifs liquides représentent, en 2011, un taux de 106,6 % des passifs à court terme dans les banques publiques et 84,6 % dans les banques privées, contre respectivement 118,1 % et 88,5 % en 2010.

**3.** La rentabilité des fonds propres des banques est élevée malgré la hausse réglementaire du capital minimum intervenu vers la fin 2009. En 2011, la rentabilité des fonds propres (« return on equity ») des banques publiques est de 26,1 % et celui des banques privées de 21,4 %. En 2010, ce ratio a été de 29,8 % pour les banques publiques et 20,3 % pour les banques privées contre 27,9 % et 20,9 % respectivement en 2009. Globalement, la rentabilité des fonds propres des banques est appréciable. Il s'agit d'un taux relativement élevé, comparé à ceux observés dans plusieurs pays émergents. A titre d'exemple, le taux de rentabilité des fonds propres des banques algériennes se situe parmi les plus forts au sein des pays émergents comparables (19,0 % en Turquie, 20,3 % en Indonésie, 16,8 % en Malaisie, 14,7 % au Brésil, 20,8 % au Chili et 20,4 % en Chine; en Afrique du Sud ce taux est de 20,9 %).



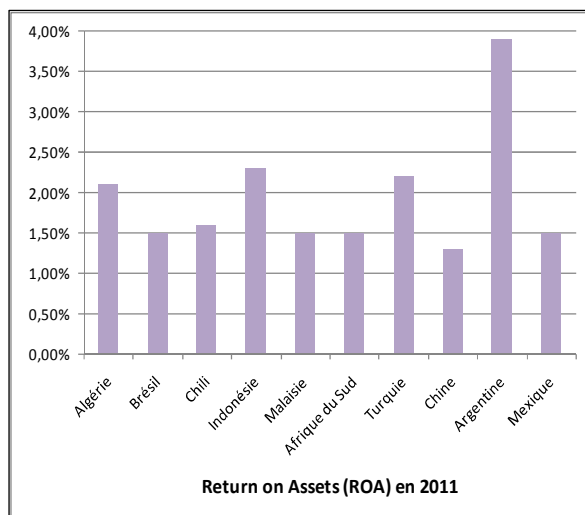
**4.** En ce qui concerne le rendement des actifs (« return on assets »), le taux enregistré en 2011 par les banques privées (4,5 %) est largement supérieur à celui des banques publiques (1,8 %). Globalement le taux de rendement des actifs des banques en Algérie est de 2,1 % en 2011, 2,2 % en 2010 et 1,8 % en 2009.

Comparativement aux banques publiques, les banques privées réalisent des produits plus importants sur les activités rémunérées en



commissions. Leur taux de marge d'intérêt (marge d'intérêt/revenu brut) est donc plus faible (44,4 % en 2011 contre 44,2 % en 2010) par rapport à ceux réalisés par les banques publiques (73,6 % en 2011 contre 71,6 % en 2010). En revanche, les charges hors intérêt (charges hors intérêt/revenu brut) des banques publiques sont plus importantes (34,8 % en 2011 contre 31,6 % en 2010) que celles des banques privées 30,8 % en 2011 contre 30,9 % en 2010). Les charges générales d'exploitation par unité de revenu brut des banques publiques sont moins élevées (38,4 % en 2011 contre 35,8 % en 2010) que celles des banques privées (44,0 % en 2011 contre 44,2 % en 2010). En effet, la part des frais de personnel dans le produit net bancaire des banques privées est plus importante que celle des banques publiques qui, de plus, non pas eu à constituer des provisions additionnelles sur créances non performantes rachetées par le Trésor en 2010 et 2011.

Bien que le taux des créances non performantes des banques publiques reste élevé, le rendement des actifs des banques algériennes (2,1 % en 2011) est proche de ceux enregistrés dans les pays émergents importants. A titre d'exemple, le rendement des actifs en 2011 est de 2,2 % en Turquie, 2,3 % en Indonésie, 1,5 % en Malaisie, 1,5 % au Brésil, 1,6 % au Chili et 1,3 % en Chine ; il est de 1,5 % en Afrique du Sud.



Le coût de l'intermédiation bancaire en Algérie s'avère donc dans l'ensemble comparable à celui enregistré dans les pays précités. Bien que non négligeable, il ne traduit pas l'existence de situations monopolistiques ou de domination marquée d'un groupe d'acteurs. En même temps, au-delà des situations individuelles, il ne révèle pas une insuffisante rentabilité globale du secteur bancaire, laquelle pourrait s'avérer un facteur de faiblesse en période de crise.

Au regard des indicateurs repris plus haut relatifs à la solidité du secteur bancaire, il ressort que la situation des banques algériennes ne s'éloigne pas considérablement de celles observées dans des pays émergents comparables. Il reste, néanmoins, que le secteur bancaire public est fragilisé par le niveau des créances non performantes sur les groupes privés à structures informelles. Il faut noter qu'il ne s'agit pas de crédits récents mais de crédits distribués dans l'ensemble avant 2007. Bien que le provisionnement de ces crédits constitue une perte pour la communauté, le niveau de provisionnement élevé que les banques publiques ont constitué permet de couvrir une part importante des risques attendus. Les banques publiques devraient continuer à améliorer leur gestion des risques de crédit, des risques de crédit au secteur privé en particulier.

En conclusion, le secteur bancaire algérien est stable et solide. Ses fonds propres de base durs (capital et réserves) sont élevés, lui assurant un quantum de fonds propres à même de couvrir une hausse éventuelle des risques qui résulterait des variations du cycle économique. La question de la couverture des créances non performantes relativement anciennes devrait être traitée progressivement par des provisionnements additionnels, ou encore par la mise en oeuvre des garanties prises en contrepartie des crédits distribués et demeurés impayés.

# **ANNEXES**

## Indicateurs de l'économie algérienne utilisés pour le rapport sur la stabilité du système financier à fin 2011

en millions de dinars

Libellé des indicateurs	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11
<b>Produit Intérieur Brut (PIB)</b>	8 501 636	9 352 886	11 043 703	9 968 025	11 991 564	14 519 808
<b>PIB hors hydrocarbures</b>	4 619 408	5 263 578	6 046 149	6 858 946	7 811 206	9 277 709
<b>PIB en millions de \$</b>	117 028	134 835	171 039	137 213	161 168	199 301
<b>Balance courante en millions de \$</b>	28 945	30 536	34 450	402	12 149	17 766
<b>I- Actifs bruts des banques : fin période</b>	5 035 671	6 319 661	7 081 023	7 279 886	7 943 138	8 954 215
<b>Actifs bruts des établissements financiers</b>	40 345	58 674	82 083	82 111	84 981	66 139
<b>Total des actifs bruts :</b>	<b>5 076 016</b>	<b>6 378 335</b>	<b>7 163 106</b>	<b>7 361 997</b>	<b>8 028 119</b>	<b>9 020 354</b>
<b>Total des actifs bruts hors dépôts du sect. hydroc.</b>	<b>4 346 076</b>	<b>5 103 175</b>	<b>5 861 566</b>	<b>6 587 527</b>	<b>7 037 199</b>	<b>7 991 564</b>
<b>Total des actifs bruts/ PIB</b>	59,71%	68,20%	64,86%	73,86%	66,95%	62,12%
<b>Actifs bruts hors dépôts du secteur hydroc. / PIBHH</b>	94,08%	96,95%	96,95%	96,04%	90,09%	86,14%
<b>II- Actifs nets des comptes de régularisation à l'exception des comptes de liaison</b>						
- des banques	4 745 895	5 816 193	6 909 392	7 050 681	7 678 104	8 734 849
- des établissements financiers	40 149	58 166	80 787	80 995	83 713	64 989
<b>Total actifs (nets des comptes de régularisation) :</b>	<b>4 786 044</b>	<b>5 874 359</b>	<b>6 990 179</b>	<b>7 131 676</b>	<b>7 761 817</b>	<b>8 799 838</b>
<b>Total actifs nets hors dépôts secteur des hydroc.</b>	<b>4 056 104</b>	<b>4 599 199</b>	<b>5 688 639</b>	<b>6 357 206</b>	<b>6 770 897</b>	<b>7 771 048</b>
<b>Actifs nets des cptes régul./PIB</b>	56,30%	62,81%	63,30%	71,55%	64,73%	60,61%
<b>Actifs nets cptes régul/PIBHH.*</b>	87,81%	87,38%	94,09%	92,68%	86,68%	83,76%
<b>III- Dépôts bruts collectés**</b>						
- Banques publiques	3 267 640	4 204 183	4 760 482	4 632 010	5 226 178	5 999 832
dont : dépôts du secteur des hydrocarbures	729 940	1 275 160	1 301 540	774 470	990 920	1 028 790
- Banques privées	248 909	313 172	401 406	514 407	592 970	733 223
<b>Total de dépôts collectés (bruts) :</b>	<b>3 516 549</b>	<b>4 517 355</b>	<b>5 161 888</b>	<b>5 146 417</b>	<b>5 819 148</b>	<b>6 733 055</b>
<b>Total de dépôts collectés hors dépôts sect. hydroc.</b>	<b>2 786 609</b>	<b>3 242 195</b>	<b>3 860 348</b>	<b>4 371 947</b>	<b>4 828 228</b>	<b>5 704 265</b>
<b>Total de dépôts (bruts) / PIB</b>	41,36%	48,30%	46,74%	51,63%	48,53%	46,37%
<b>Total de dépôts hors dépôts secteur hydroc./ PIBHH</b>	60,32%	61,60%	63,85%	63,74%	61,81%	61,48%

Libellé des indicateurs	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11
<b>Dépôts collectés par les banques (hors dépôts en devises) auprès des :</b>						
- Entreprises publiques	1 458 363	2 102 167	2 375 225	1 877 763	2 309 023	2 741 719
- Administration locale + sec. sociale	24 010	41 104	40 335	16 942	27 086	90 073
- Entreprises privées + ménages et associations	1 530 735	1 772 537	2 081 131	2 395 496	2 593 393	2 930 519
- Autres dépôts non repartis par secteur	262 647	367 633	407 472	585 487	590 740	664 230
<b>Total des dépôts en dinars</b>	<b>3 275 755</b>	<b>4 283 441</b>	<b>4 904 163</b>	<b>4 875 688</b>	<b>5 520 242</b>	<b>6 426 541</b>
<b>IV- Crédits distribués</b>						
- Crédits distribués par les banques	1 904 102	2 203 756	2 614 051	3 085 169	3 266 712	3 724 747
- Crédits distribués par les établissements finan.	25 265	42 370	66 287	61 978	58 317	39 884
- Obligations : rachats de créances***	513 623	472 521	295 564	143 390	452 413	606 438
<b>Total des crédits à l'économie y inclus les obligations de rachat</b>	<b>2 442 990</b>	<b>2 718 647</b>	<b>2 975 902</b>	<b>3 290 537</b>	<b>3 777 442</b>	<b>4 371 069</b>
<b>Crédits à l'économies / PIBHH</b>	52,89%	51,65%	49,22%	47,97%	48,36%	47,11%
<b>V- Crédit intérieur des banques :</b>	<b>2 773 612</b>	<b>2 925 321</b>	<b>2 891 176</b>	<b>3 424 025</b>	<b>4 057 590</b>	<b>4 742 505</b>
(crédits à l'économie + créances sur l'État en net)						
<b>Crédit intérieur desbanques/Dépôts en dinars</b>	<b>84,67%</b>	<b>68,29%</b>	<b>58,95%</b>	<b>70,23%</b>	<b>73,50%</b>	<b>73,80%</b>
<b>Crédits distribués directement par les banques publiques</b>						
- aux entreprises publiques	750 291	899 766	1 111 847	1 399 478	1 387 627	1 702 670
- à l'administration locale	1 373	357	331	780	773	686
- aux entreprises privées et ménages	874 750	964 061	1 081 645	1 216 366	1 364 066	1 442 801
<b>S/Total : crédits directs des banques publiques</b>	<b>1 626 414</b>	<b>1 864 184</b>	<b>2 193 823</b>	<b>2 616 624</b>	<b>2 752 466</b>	<b>3 146 157</b>
<b>Crédits distribués directement par les banques privées</b>						
- aux entreprises publiques	17	101	0	95	0	14
- aux entreprises privées et ménages	176 419	250 421	325 203	371 929	430 617	530 594
<b>S/Total : Crédits directs des banques privées</b>	<b>176 436</b>	<b>250 522</b>	<b>325 203</b>	<b>372 024</b>	<b>430 617</b>	<b>530 608</b>

Libellé des indicateurs	déc-06	déc-07	déc-08	déc-09	déc-10	déc-11
<b>VI- Crédits par secteur : rachats de créances non inclus</b>						
- Crédits au secteur public	751 681	900 224	1 112 178	1 400 353	1 388 400	1 703 370
- Crédits au secteur privé	1 051 169	1 214 482	1 406 848	1 588 295	1 794 683	1 973 395
<b>Achat par les banques des obligations émises</b>						
- par les entreprises publiques	96 700	91 600	93 124	85 591	72 972	38 967
- par les entreprises privées	4 552	2 000	2 000	10 929	10 657	9 015
<b>Total des obligations sur entreprises achetées</b>	101 252	93 600	95 124	96 520	83 629	47 982
<b>Total de crédits distribués : rachats de crédits non inclus</b>	<b>1 904 102</b>	<b>2 208 306</b>	<b>2 614 150</b>	<b>3 085 168</b>	<b>3 266 712</b>	<b>3 724 747</b>
<b>Crédits directs au secteur public/PIBHH</b>	16,27%	17,10%	18,39%	20,42%	17,77%	18,36%
<b>Crédits directs au secteur privé/PIBHH</b>	22,76%	23,07%	23,27%	23,16%	22,98%	21,27%
<b>Obligations d'entreprises détenues /PIBHH</b>	2,19%	1,78%	1,57%	1,41%	1,07%	0,52%
<b>Total de crédits : rachats de créances déduits</b>	<b>1 904 102</b>	<b>2 208 306</b>	<b>2 614 150</b>	<b>3 085 168</b>	<b>3 266 712</b>	<b>3 724 747</b>

\* Actifs bruts moins les comptes de régulation exception faite des comptes de liaison (potentiels crédits) : situation fin de période

\*\* Dépôts monétaires des banques et dépôts de garanties collectés auprès des résidents : fin de période

\*\*\* Obligations de rachat de créances non performantes émises au profit des banques (nettes des remboursements effectués par le Trésor) y compris le rachat de créances agricoles au profit de la mutuelle d'assurance (établissement financier à compter de 2010)

<b>Libellé des indicateurs</b>	<b>déc-09</b>	<b>déc-10</b>	<b>déc-11</b>
<b>Ratio de solvabilité : par rapport aux fonds propres réglementaires (FPR)</b>	26,15%	23,64%	23,72%
<b>Ratio de solvabilité : par rapport aux fonds propres de base (Tier I )</b>	19,09%	17,67%	16,97%
<b>Créances non performantes /Fonds propres réglementaires</b>	31,58%	20,31%	18,02%
<b>Taux de créances classées</b>	21,14%	18,31%	14,40%
<b>Taux de créances classées nettes des provisions constituées</b>	6,81%	4,68%	4,03%
<b>Taux de provisions des créances classées</b>	67,76%	74,42%	72,01%
<b>Return on equity (ROE)</b>	26,01%	26,70%	24,67%
<b>Return on assets (ROA)</b>	1,75%	2,16%	2,11%
<b>Marge d'intérêt/Revenu brut</b>	58,37%	63,76%	64,90%
<b>Charges hors intérêt/Revenu brut</b>	32,22%	31,43%	33,57%
<b>Actifs liquides/Total des actifs</b>	51,82%	52,98%	50,16%
<b>Actifs liquides/Passifs à c. terme</b>	114,54%	114,29%	103,73%

